

**DEPARTEMENT
DES ALPES
MARITIMES**

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT
DE GRASSE**

GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannel

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannel, légalement convoqué en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réuni à la salle « « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



DÉLIBÉRATION n° 1 : Recettes liées aux produits du Musée Bonnard -
Actualisation des tarifs.

Depuis 2011, le musée Bonnard n'a cessé d'affirmer son identité et participe pleinement au **rayonnement culturel, artistique, touristique de la ville du Cannet**, sur son territoire et, au-delà, au niveau national et même international.

Le musée Bonnard est maintenant reconnu par le public - **plus de 420 000 visiteurs ont été accueillis** depuis son ouverture en juin 2011 - par les professionnels et par la communauté culturelle.

Pour preuve les liens de confiance que **nous avons su nouer avec des collectionneurs privés, mais aussi avec le public toujours plus nombreux à venir le visiter.**

Le musée est d'abord un lieu de rencontres et de découvertes. Il suscite le débat dès le plus jeune âge, les enfants se pressant toujours davantage au musée Bonnard, en famille ou avec leur école. Plus du tiers du public a ainsi moins de 26 ans.

Désireux de proposer au visiteur un parcours de découverte des œuvres, mais aussi une expérience de visite complète dans les conditions les plus agréables possibles, **le musée met à sa disposition des services complémentaires de qualité.**

Si le musée et la boutique sont des offres de service disponibles en horaires d'ouverture, il existe également une autre offre renforçant l'attractivité du musée Bonnard et valorisant son patrimoine ; elle est destinée au public souhaitant avoir accès au musée Bonnard en dehors de ces horaires pour vivre une expérience de visite différente.

Dans le cadre prestigieux et accueillant de l'ancien hôtel Saint-Vianney, plusieurs espaces peuvent en effet être proposés pour l'organisation de réceptions, qu'il s'agisse de petits déjeuners, de cocktails ou de dîners, présentation de produits ou journée d'étude et de travail.

A cette fin, il convient de mettre à jour les tarifs de location des espaces précédemment fixés par décision n°02/2020 du 25 février 2020 et par délibération du conseil municipal du 19 mai 2016.

Il s'avère également nécessaire d'actualiser la grille « tarifs d'entrée » du musée Bonnard fixée par délibération du Conseil d'Administration du 23 février 2018.

Il est notamment souhaitable **d'acter la gratuité d'occupation pour des motifs d'intérêt général, pour des causes d'utilité ou bien pour des associations caritatives.**

Vu la convention constitutive du GIP approuvée par arrêté préfectoral du 19 septembre 2017, modifiée en dernier lieu par un avenant n°2 approuvé par l'Assemblée générale du 3 juillet 2020 et par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil d'Administration du 23 février 2018 créant la régie ;

Vu la délibération du GIP n°02/2020 du 25 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP en date du 15 février 2021 portant actualisation des délégations du Président et missions du Directeur ;

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- **d'approuver la tarification** de location des espaces du musée et de mise à disposition du personnel nécessaire selon la grille tarifaire présentée en annexe ;
- **d'approuver les tarifs « billetterie » du musée Bonnard** selon la grille tarifaire présentée en annexe ;
- dire que **ces principes de fonctionnement trouveront leur transcription dans les conventions de mise à disposition à intervenir ;**
- **d'autoriser Monsieur le Directeur à signer toutes conventions** et à en appliquer les tarifs dans les conditions fixées par la présente délibération et celle du Conseil d'Administration du 15 février 2021 portant actualisation des délégations ;
- **d'autoriser le directeur à moduler toutes les tarifications**, objet de la présente, dans une limite d'une évolution de 50% en plus ou en moins des tarifs en vigueur. Pour les créations de tarifs, les limites s'apprécient par rapport aux tarifs existant qui leur sont le plus directement comparables dans la grille tarifaire et qu'à cet égard la variation possible est de 50% également en plus ou moins.

Les autres principes de fonctionnement du musée Bonnard demeurent inchangés.

La décision de création de nouveaux tarifs et de nouvelles recettes relèvera de la compétence du Directeur et sera transmise au comptable public pour application.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Pour la Présidente empêchée

Le Directeur du GIP

François LUPPINO

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
au siège social du GIP
le 30 Nov 2022
et de la réception en Préfecture
le 30 Nov 2022

Le Directeur
François LUPPINO

GIP

TARIFS BILLETTERIE MUSEE BONNARD

TARIFS	TARIFS EXPO TEMPORAIRE	TARIF EXPO PERMANENTE	TARIFS ENTREE GRATUITE
-18 ANS	5,00 €	3,50 €	AUDIO GRATUIT sous conditions
65 ANS ET +	5,00 €	3,50 €	-12 ANS
AMIS MUSEE	5,00 €	3,50 €	1ER DIMANCHE MOIS GRATUIT
ANIMATION EXPO	10,00 €	10,00 €	ACCOMPAGNATEURS (classes, etc...)
ANNIVERSAIRE ENFANTS SUPPLEMENTAIRE	5,00 €	5,00 €	CENTRES AERES COMMUNAUX + ACC
ATELIER DU MERCREDI	5,00 €	5,00 €	COLLECTIONNEURS
ATELIER MODELAGE (LA JOURNEE)	20,00 €	20,00 €	CONSERVATEURS MUSEES ET MONUMENTS HISTORIQUES
COURS ARTS PLASTIQUES - FORFAIT 6 SEANCES	50,00 €	50,00 €	COTE D'AZUR CARD
ATELIER 3 JOURS	15,00 €	15,00 €	DONATEURS et PRETEURS
ATELIER ADULTE HANDI	9,00 €	9,00 €	ELEVES CANNET
ATELIER ANNIVERSAIRE	80,00 €	80,00 €	MEDIATION SCOLAIRE - TICKETS ELEVES HORS COMMUNE
ATELIER DU JEUDI « a chacun son regard »	5,00 €	5,00 €	ELUS CANNET
ATELIER BEBE AU MUSEE	5,00 €	5,00 €	MECENES et PARTENAIRES MUSEE
ATELIER BD (la journée)	9,00 €	9,00 €	ETUDIANT (-26 ans)
ATELIER FAMILLE	5,00 €	5,00 €	CARTE PRESSE
ATELIER HANDICAPE	5,00 €	5,00 €	EXONERATION BILLET CONCERT NDDA
ATELIER MODELE VIVANT	30,00 €	30,00 €	FETE CANAL SIAGNE et FETE DE LA MUSIQUE
ATELIER PROMENE CARNET	9,00 €	9,00 €	FINISSAGE (vernissage fin exposition)
ATELIER PETIT BONNARD	5,00 €	5,00 €	GUIDE TOURISTIQUE
ATELIER 3 GENERATIONS	5,00 €	5,00 €	HANDICAPE
ATELIER CARNET DE CROQUIS	9,00 €	9,00 €	INSTITUTIONNELS ET PROTOCOLE
ATELIER CHASSE AUX OEUVES	3,50 €	3,50 €	INVITES ENTREPRISES MECENES et PARTENAIRES
ATELIER YOG'ART (parent/enfant)	5,00 €	5,00 €	JOURNEE PATRIMOINE
ATELIER YOG'ART	9,00 €	9,00 €	MECENES
ATELIER DU REGARD	9,00 €	9,00 €	MEDIATION SCOLAIRE CANNET
ATELIER « L'OEIL ET LA MAIN »	9,00 €	9,00 €	MEMBRE ICOM
ATELIER DE PRATIQUES ARTISTIQUES	9,00 €	9,00 €	NOUVEAUX ARRIVANTS
CONFERENCE	9,00 €	9,00 €	AMIS DU MUSEE BONNARD
JOURNEE METIER D'ART	3,50 €	5,00 €	NOEL ENFANT CANNET
AUDIOGUIDE	1,00 €	1,00 €	NUIT MUSEE
CARTE CCOS	5,00 €	3,50 €	PAQUES et SAINT VALENTIN (accompagnant)
COUP de COEUR	10,00 €	10,00 €	PASS TELERAMA
ENSEIGNANTS	5,00 €	3,50 €	VERNISSAGE
EVENEMENTS EXPO	15,00 €	15,00 €	PROJET BONNARD
FAMILLES NOMBREUSES	5,00 €	3,50 €	FETE DU CANAL DE LA SIAGNE
MEDIATION SCOLAIRE HORS COMMUNE	50,00 €	50,00 €	
MINISTERE CULTURE PERSONNES	5,00 €	3,50 €	
PLEIN TARIF	7,00 €	5,00 €	
REDUIT GROUPE (à partir 15 personnes)	5,00 €	3,50 €	
ATELIER SCOLAIRE HANDICAPE	50,00 €	50,00 €	
ST VALENTIN NORMAL	5,00 €	5,00 €	
ST VALENTIN REDUIT	3,50 €	3,50 €	
FAMILLE 2 ADULTES + 2 ENFANTS +12 ANS	14,00 €	10,00 €	
VISITE GUIDEES	10,00 €	8,00 €	
VISITE GUIDEES (pour droits entrée gratuit)	3,00 €	3,00 €	
VISITE GUIDEES REDUIT (groupes,etc...)	8,00 €	6,50 €	
VISITE GUIDEES LANGUE ETRANGERE	15,00 €	10,00 €	
VISITE CONTEE (ENFANT)	3,00 €	3,00 €	
VISITE CONTEE (ADULTE)	5,00 €	5,00 €	
VISITE EN FAMILLE	5,00 €	5,00 €	
VISITE COMMENTEE VIEUX-CANNET Groupe + 15 pers	5,00 €	3,00 €	
VISITE GUIDÉE OLFACTIVE	25,00 €	25,00 €	
PROMENADE SUR LES PAS DE BONNARD	8,00 €	8,00 €	
VISITE GUIDEES COUPLÉE LE CANNET/MUSEE BONNARD	11,00 €	9,00 €	

Musée BONNARD - TARIFICATION HORS TAXE**+ TVA à 20%**

Les taux de TVA mentionnés sont les taux en vigueur à la date de la décision, et évolueront en fonction de la réglementation

LOCATION DES ESPACES du MUSÉE BONNARD

	Salle de projection ou d'atelier	Terrasse/esplanade	Intégralité du musée
Tarif HT location 1h	500 € HT	500 € HT	1 000 € HT
Tarif HT location 1/2 journée (soit 4 h)	1 300 € HT	1300 € HT	2 500€ HT
Tarif HT location journée (soit 8h et avant 22h)	2 000 € HT	2 000 € HT	4 000 € HT
Heure de location supplémentaire HT	300 € HT	300 € HT	300 € HT
Heure de location supplémentaire après 22h HT	450 € HT	450 € HT	450 € HT
Tarif location HT dimanche et jour férié	Majoration de 100%	majoration de 100%	majoration de 100%

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

	TARIF HT Visite guidée (1h de visite)	TARIF HT Personnel de sécurité
Du lundi au vendredi entre 10h et 18h	150 € HT	65 € HT
Du lundi au vendredi de 18h à 22h	200 € HT	85 € HT
Samedi, Dimanche, jour férié et après 22h	300 € HT	110 € HT

NETTOYAGE DES ESPACES APRÈS ÉVÉNEMENT

	TARIF horaire HT
Du lundi au vendredi entre 10h et 18h	35 € HT
Du lundi au vendredi de 18h à 22h	50 € HT
Samedi, Dimanche, jour férié et après 22h	100 € HT

Résumé de l'acte

006-130023609-20220325-CAGIPD1-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD1

Date de décision : vendredi 25 mars 2022

Nature de l'acte : DE

Objet : GIP Conseil d'Administration n°10 en date du 25 mars 2022 - Délibération N°1 ; Recettes liées aux produits du Musée Bonnard - Actualisation des tarifs.

Classification : 7.10 - Divers

Rédacteur : Patricia SOLER

AR reçu le : 30/03/2022

Numéro AR : 006-130023609-20220325-CAGIPD1-DE

Document principal : 99_DE-DELIB 1 RECETTES LIEES AUX PRODUITS DU MUSEE.pdf

Pièces jointes :

99_DE-PJ DELIB 1 TARIFICATION.pdf
99_DE-PJ DELIB 1 TARIFS.pdf

Historique :

29/03/22 09:28	En cours de création	
29/03/22 09:31	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 10:47	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 10:49	En cours de transmission	
30/03/22 10:51	Transmis en Préfecture	
30/03/22 11:04	Accusé de réception reçu	

**DEPARTEMENT
DES ALPES
MARITIMES**

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT
DE GRASSE**

GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réuni à la salle « « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



DÉLIBÉRATION n° 2 : Année 2022 - Contribution des membres du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet

A ce jour, les membres du Groupement d'intérêt public (GIP) pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet sont :

- **la commune du Cannet**, porteur du projet et coordinateur ;
- **l'EPIC Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur**.

Rappelons que, d'une part, en tant que porteur et coordinateur du projet, la commune du Cannet est majoritaire au sein du GIP. Elle détient 60 % des droits de vote au sein des organes délibérants du GIP. D'autre part, l'Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur détient 40 % des droits de vote au sein des organes délibérants du GIP.

Les membres du GIP doivent s'acquitter d'une contribution au Groupement dont le montant est voté par le Conseil d'administration.

Ces contributions sont inscrites au budget primitif du GIP, rubrique « Recettes de fonctionnement », chapitre 74 - « Dotations, subventions & participations ».

Vu les articles 6, 8, 9 et 10 de la convention constitutive ;

Vu l'intégration au 1^{er} Janvier 2021 de la salle de La Palestre et des deux cinémas par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 ;

Par délibération du 15 Octobre 2021, le Conseil d'administration avait prévu la possibilité d'une révision de la contribution prévisionnelle dans le cadre des orientations budgétaires 2022, eu égard aux projets en cours, ou à la situation sanitaire actuelle.

Les bons résultats de la gestion 2021 permettent de maintenir le niveau proposé le 15 Octobre 2021 et de conforter une activité culturelle et touristique en adéquation avec les objectifs.

En conséquence, le Conseil d'administration est appelé à :

- **VOTER le montant de la contribution des membres du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, pour l'année 2022, comme suit :**

- Contribution de la commune du Cannet : **1 450 000 €**.

- Contribution de l'EPIC Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur :
100 000,00 €.
- **PRENDRE ACTE** que ce montant pourra être revu et ajusté dans le cadre d'une décision modificative budgétaire, eu égard aux projets en cours ou à la situation sanitaire actuelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

Pour la Présidente empêchée
Le Directeur du GIP



François LUPPINO

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
au siège social du GIP
le 3 Mars 2022
et de la réception en Préfecture
le 3 Mars 2022

Le Directeur
François LUPPINO



GIP

Résumé de l'acte

006-130023609-20220325-CAGIPD2-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD2

Date de décision : vendredi 25 mars 2022

Nature de l'acte : DE

Objet : GIP Conseil d'Administration n°10 en date du 25 mars 2022 - Délibération n°2 : Année 2022 - Contribution des membres du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet

Classification : 7.10 - Divers

Rédacteur : Patricia SOLER

AR reçu le : 30/03/2022

Numéro AR : 006-130023609-20220325-CAGIPD2-DE

Document principal : 99_DE-DELIB 2 CONTRIBUTION DES MEMBRES DU GIP.pdf

Historique :

30/03/22 11:18	En cours de création	
30/03/22 11:21	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 11:21	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 11:22	En cours de transmission	
30/03/22 11:24	Transmis en Préfecture	
30/03/22 11:28	Accusé de réception reçu	

**DEPARTEMENT
DES ALPES
MARITIMES**

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT
DE GRASSE**

GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réuni à la salle « « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



DÉLIBÉRATION n°3 : Dénomination des salles du Musée Bonnard.

L'année 2021 a été l'occasion de faire le bilan de 10 ans d'activité et une progression constante malgré la crise sanitaire qui a eu un impact certain : **plus de 420 000 visiteurs depuis le 25 juin 2011 et une vingtaine d'expositions temporaires.**

Par ailleurs, près de 200 œuvres sont désormais dans les collections du musée qui affiche un bel équilibre entre achats, dons et dépôts.

Ainsi, depuis l'origine, **des mécènes ont participé à l'enrichissement des collections du musée, soit par un don direct, soit par une participation financière à l'achat d'une ou plusieurs œuvres ou encore par une décision de dépôt d'œuvres de longue durée.** La participation des trois principaux mécènes privés du musée est aujourd'hui estimée à près de 8 millions d'euros.

Aussi, **il est proposé afin de leur rendre hommage, de nommer des salles du musée aux noms de mécènes.**

D'autres mécènes pourront par la suite être également mentionnés et mis à l'honneur.

En effet, **c'est encore grâce à la générosité de l'un d'entre eux que nous avons la chance de pouvoir présenter à notre public, dès le 12 mars, une exposition consacrée à un peintre nabi, ami de Bonnard : il s'agit du suisse *Félix Vallotton* qui passa toute sa carrière en France et qui doit sa réputation, d'abord à ses puissantes gravures sur bois ainsi qu'à un important travail de peintre. Son œuvre souvent qualifiée de singulière montre une vision acide de la société comme de celle du couple ou de la famille. L'ensemble présenté compte près de 100 œuvres entre peintures et gravures. Il est prêté grâce à l'amitié d'un grand mécène du musée qui nous a quitté il y a près de deux ans, mais dont les deux enfants ont fait le choix d'honorer la promesse de leur père. Cette exposition, outre ces magnifiques prêts, bénéficie de leur aide financière de 50 000 €.**

En conséquence, le Conseil d'Administration est appelé à :

- ACCEPTER** la nomination des salles du musée Bonnard au nom de ses mécènes.
- DONNER DELEGATION** au Directeur pour la mise en œuvre au gré des expositions présentées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

Pour la Présidente empêchée
Le Directeur du GIP



François LUPPINO

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
au siège social du GIP

le 30 Mars 2022
et de la réception en Préfecture
le 30 Mars 2022

Le Directeur
François LUPPINO



GIP

Résumé de l'acte

006-130023609-20220325-CAGIPD3-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD3

Date de décision : vendredi 25 mars 2022

Nature de l'acte : DE

Objet : GIP Conseil d'Administration n°10 en date du 25 mars 2022 - Délibération n°3 : Dénomination des salles du Musée Bonnard

Classification : 8.9 - Culture

Rédacteur : Patricia SOLER

AR reçu le : 30/03/2022

Numéro AR : 006-130023609-20220325-CAGIPD3-DE

Document principal : 99_DE-DELIB 3 DENOMINATION DES SALLES DU MUSEE BONNARD.pdf

Historique :

30/03/22 11:21	En cours de création	
30/03/22 11:22	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 11:23	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 11:24	En cours de transmission	
30/03/22 11:26	Transmis en Préfecture	
30/03/22 11:29	Accusé de réception reçu	

**DEPARTEMENT
DES ALPES
MARITIMES**

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT
DE GRASSE**

GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réuni à la salle « « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



DÉLIBÉRATION n°4 : Urban Trail du Cannet, édition 2022 : partenariat entre la Ville du Cannet, le Musée Bonnard et l'Office du Tourisme.

La municipalité souhaite **poursuivre sa politique sportive dynamique pour tout public**. Il est donc prévu de **reconduire l'URBAN TRAIL DU CANNET** dont le bilan de l'édition 2021 s'avère positif.

★ En matière de **retombées sportives**, avec l'inscription aux calendriers des courses locales, ainsi que la difficulté de dénivelé, du fait de la typologie du parcours qui en fait **un terrain de jeu pour les sportifs aguerris**.

★ En matière de **retombées extra-sportives** avec notamment la course enfants/parents qui en fait également un événement familial. Cela permet également de courir tout en découvrant les attraits touristiques, patrimoniaux et culturels de notre ville.

On peut dire que cet événement s'inscrit, d'ores et déjà, dans le cadre des courses classiques ouvertes au grand public ainsi qu'au développement du programme événementiel de la saison sportive « **Le Cannet ville de sport, ville de cœur** ».

En outre la première édition a permis de collecter **un fond de solidarité** en faveur du Centre Hospitalier de Grasse pour la lutte contre le cancer.

Ainsi, la municipalité envisage, d'organiser une deuxième édition de l'URBAN TRAIL DU CANNET. **Celui-ci est prévu le dimanche 4 septembre 2022, et se déroulera au cœur de la Ville.**

Ce sera **un nouveau défi à la fois sportif et culturel** :

★ **Sportif** : puisqu'il sera possible de parcourir **quatre distances** qui s'adresseront aux coureurs confirmés, aux débutants et aux enfants :

- **Un parcours de 15 Km** avec un terrain de jeu grim pant, mais toutefois accessible à tous.
- **Un parcours de 8 km**, localisé principalement dans le Vieux Cannet et ses alentours, et qui sera le support à l'organisation du challenge des associations sportives de la commune.
- **Un parcours de 4 km**, beaucoup plus roulant, qui permettra aux non-initiés de participer à ce magnifique rassemblement sportif.
- **L'Urban Family Trail**, composé d'une course « **parents et enfants** » et d'une course « **enfants** » dans les jardins du TIVOLI.

★ Culturel car les parcours permettront de **découvrir, ou redécouvrir**, un cœur historique au patrimoine architectural remarquable. Les participants traverseront notamment **des lieux emblématiques**, tels que la rue Saint-Sauveur, le parvis du musée **Bonnard** ou plus méconnu comme la traverse Saint Antoine.

Les coureurs pourront également, **au travers d'une application « smartphone »**, bénéficier d'un **audioguide signalant les lieux les plus symboliques sur le parcours**.

Il s'inscrira également dans un challenge intercommunal puisque cette association organise également, en 2022, l'Urban Trail des Communes de Mandelieu et de Mougins.

Le GIP sera, comme l'an passé, partie prenante de l'organisation, par la Ville du Cannet, de son premier Urban Trail, le dimanche 4 septembre 2022.

Le GIP et l'Office de Tourisme (OT) contribueront donc à l'organisation de cet évènement en mettant en place plusieurs actions de valorisation de notre destination.

*** En amont de la course,**

- **L'inscription de l'évènement dans les circuits locaux et national des systèmes d'informations touristiques.**
- **En communiquant à l'ensemble du réseau des partenaires de l'OT, via sa newsletter interne, ses réseaux sociaux et ses espaces d'affichage public.**
- **Une animation du réseau des commerçants cannettans** leur présentant le dispositif de course « loisirs » qui pourra leur permettre d'organiser des actions de promotion de leur commerce en y participant.
- **Une assistance et « conciergerie » afin d'aider les participants dans l'organisation de leur séjour sur la Commune :** aide à l'hébergement, tarification spécifique, recherche de commerçants, mise en valeur de l'offre de restauration sur la Commune.

*** Lors de l'évènement :**

- **Une participation à l'organisation d'accueil des coureurs :** accueil au parking relais et au point d'information « hors les murs » sur le village de départ.
- **Mise en valeur de la course sur les réseaux sociaux de l'OT.**

- Achat et distribution de goodies sur la thématique sportive (gourde réutilisable, bandeau de course...).
- Opération d'encouragements des participants à différents points d'intérêt touristique de la Commune.
- **Challenge inter-associations du Cannet** pour animer le tissu associatif local.

*** Après la course :**

- « **Feed-back** » sur les différents réseaux de partenaires de l'OT.
- Parcours fléché digitalisé afin de marquer l'empreinte de la course pour les prochaines éditions.
- **Utilisation du parcours « loisirs » pour monter une offre de parcours culturel et sportif** : une remise en forme sera proposée sur les bases du parcours de l'Urban Trail et des visites guidées de l'OT.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

- **D'accepter ce partenariat entre la Ville du Cannet, le Musée Bonnard et l'Office du Tourisme du Cannet** pour l'organisation de l'Urban Trail du Cannet qui aura lieu le **4 septembre 2022**.
- D'autoriser M. le Directeur à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget concerné.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire **compte tenu de l'affichage**
au siège social du **GIP**

le 30 nov 2022
et de la réception en Préfecture

le 30 nov 2022
Le Directeur
François LUPPINO

Pour la Présidente empêchée
Le Directeur du GIP

François LUPPINO

GIP

Résumé de l'acte

006-130023609-20220325-CAGIPD4-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD4
Date de décision : vendredi 25 mars 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : GIP Conseil d'Administration N°10 en date du 25 mars 2022 - Délibération N°4 : Urban Trail du Cannet, édition 2022 : partenariat entre la Ville du Cannet, le Musée Bonnard et l'Office du Tourisme.
Classification : 8.9 - Culture
Rédacteur : Patricia SOLER
AR reçu le : 30/03/2022
Numéro AR : 006-130023609-20220325-CAGIPD4-DE
Document principal : 99_DE-DELIB 4 URBAN TRAIL.pdf

Historique :

30/03/22 11:23	En cours de création	
30/03/22 11:25	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 11:25	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 11:26	En cours de transmission	
30/03/22 11:29	Transmis en Préfecture	
30/03/22 11:32	Accusé de réception reçu	

**DEPARTEMENT
DES ALPES
MARITIMES**

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT
DE GRASSE**

GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoqué en date du jeudi 10 Mars 2022 s'est réuni à la salle « « Lounge B'Art », sous la présidence de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSEE :

Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, représentée par Madame Michèle TABAROT.



DÉLIBÉRATION n° 5 : Actualisation des effectifs du GIP pour le Développement Touristique et Culturel de la Ville du Cannet.

Dans le respect des dispositions applicables au personnel du GIP, notamment prévues par l'article 109 de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, le Groupement dispose d'un personnel permanent.

Ce personnel permanent est composé des agents municipaux, affectés aux différents services faisant partie désormais du GIP, qui sont mis à disposition du Groupement et des personnels propres recrutés à titre complémentaire.

Actuellement les personnels propres recrutés à titre complémentaire sont composés :

- D'un chargé de mission du GIP en charge de la promotion du Musée Bonnard (1 ETP) – (convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996, n° IDCC 1909 - catégorie cadre) ;
- D'un Responsable des Cinémas (1 ETP) (convention collective nationale des organismes de tourisme du 5 février 1996, n° IDCC 1909 - catégorie cadre) ;
- En raison des pics d'activités liés à la saisonnalité et du calendrier aléatoire des événements, des recrutements de personnels saisonniers et d'intermittents du spectacle qui sont ponctuellement nécessaires en complément du personnel permanent.

En outre, des stagiaires, élèves et étudiants dans le cadre d'un stage d'initiation, de formation initiale ou de complément de formation professionnelle initiale, peuvent être accueillis au sein du Groupement. Selon la durée du stage et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une gratification peut être servie.

Le personnel mis à sa disposition par ses membres :

Le personnel municipal de la Ville du Cannet, affecté aux Cinémas, à la Salle de la Palestre, au Musée BONNARD et aux fonctions support et de direction est mis à disposition du GIP. Au cours de l'année 2022, l'équipe des collaborateurs du Musée sera renforcée par la mise à disposition d'un nouvel agent, occupant les fonctions d'agent de médiation. Ce renfort permettra à la Conservatrice en Chef du Musée de disposer d'une ressource supplémentaire dans sa conduite des travaux de gestion des archives de Pierre Bonnard.

Dès lors, la liste des mises à disposition représentera 23,45 ETP répartis comme suit :

Structure:	Fonction	ETP
Cinémas	Projectionniste - caissier	1
Cinémas	Projectionniste - caissier	1
Cinémas	Projectionniste - caissier	1
Cinémas	Secrétaire	1
Cinémas	Secrétaire	1
Direction	Direction du GIP	20%
Fonctions support	Appariteur	50%
Fonctions support	Finances	5%
Fonctions support	Ressources Humaines	10%
Fonctions support	Sécurité du Musée et des œuvres	10%
La Palestre	Assistant administratif	1
La Palestre	Assistant de direction	1
La Palestre	Assistant administratif et financier	1
La Palestre	Responsable de la Salle de la Palestre	1
La Palestre	Responsable entretien bâtiment et sécurité	50%
La Palestre	Technicien	1
Musée Bonnard	Adjoint au Conservateur en Chef	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil / boutique	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil et de sécurité	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil et de sécurité	1
Musée Bonnard	Agent d'accueil et de sécurité	1
Musée Bonnard	Agent de Médiation	1
Musée Bonnard	Agent de Médiation	1
Musée Bonnard	Agent de Médiation	1
Musée Bonnard	Conservateur en Chef	1
	total ETP	23,45

En application de la convention constitutive du GIP pour le Développement Touristique et Culturel de la Ville du Cannet, la rémunération et les charges sociales du personnel mis à disposition du GIP hors complément de rémunération directement versé par celui-ci, restent à la charge de l'employeur d'origine.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, un complément de rémunération soumis aux cotisations et contributions prévues par la législation sociale peut être versé aux agents mis à disposition par le GIP en raison des responsabilités et des sujétions auxquelles ils peuvent être exposés dans le cadre de leurs fonctions au sein

du GIP pour le Développement Touristique et Culturel de la Ville du Cannet. Dans le cas du versement d'un complément de rémunération celui-ci serait déterminé en fonction du niveau des responsabilités et des sujétions auxquelles l'agent est exposé et de la rémunération perçue par l'agent dans sa situation d'origine.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration est appelé à :

- **APPROUVER** la liste des effectifs du **GIP** pour le Développement Touristique et Culturel de la Ville du Cannet,
- **AUTORISER** le Directeur du GIP à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme,

Pour la Présidente empêchée
Le Directeur du GIP

François LUPPINO

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
au siège social du GIP
le 3 Nov 2022
et de la réception en Préfecture
le 3 Nov 2022

Le Directeur
François LUPPINO

GIP

Résumé de l'acte

006-130023609-20220325-CAGIPD5-DE

Numéro de l'acte : CAGIPD5

Date de décision : vendredi 25 mars 2022

Nature de l'acte : DE

Objet : GIP Conseil d'Administration N°10 en date du 25 mars 2022 - Délibération N°5 : Actualisation des effectifs du GIP pour le développement Touristique et Culturel de la Ville du Cannet

Classification : 4.4 - Autres categories de personnels

Rédacteur : Patricia SOLER

AR reçu le : 30/03/2022

Numéro AR : 006-130023609-20220325-CAGIPD5-DE

Document principal : 40 AC-DELIB 5 ACTUALISATION DES EFFECTIFS DU GIP.pdf

Historique :

30/03/22 11:25	En cours de création	
30/03/22 11:28	En préparation	Patricia SOLER
30/03/22 11:28	Reçu	Patricia SOLER
30/03/22 11:30	En cours de transmission	
30/03/22 11:31	Transmis en Préfecture	
30/03/22 11:39	Accusé de réception reçu	